

N° 42/2022

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le 11/10/2022
ID : 073-217302298-20221007-422022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	04
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTTE**

Séance du **07 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 octobre à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaients présents : **BOTTA-JARRIN-MASSA-MOLLIER-PEYLIN Jean-Paul-
BARRIER-BARBARAY-PEYLIN Thomas-TCHERKASSOF-
CHAVAND-FAVRE MARTINOZ**

Absents (excusés) : **GAZZIOLA-L'HERITIER-GIRAUX-CHEVILLAT**

Secrétaire : **CHAVAND**

Date de la convocation :
03/10/2022

Date d'affichage :
03/10/2022

OBJET

**Spectacle théâtral
2022**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, chaque année, la commune organise un spectacle de Noël en partenariat avec les municipalités de St Christophe sur Guiers, les Echelles, Miribel les Echelles, St pierre de Chartreuse, Entre deux Guiers et St Laurent du Pont (La Bauche ne souhaite pas renouveler cette année).

Le budget pour une édition 2022 serait compris entre 650 et 700 € €, avec une participation financière du Parc de Chartreuse mais revue à la baisse par rapport aux années précédentes.

Le projet serait porté par l'AADEC et sur le thème des droits des enfants, 30 ans de la convention de la charte des droits de l'ONU, une pièce située au moyen âge.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de participer à l'organisation du futur spectacle de Noël 2022 sous réserve que le coût pour chaque collectivité ne soit pas supérieur à 700 €.
- Charge Madame le Maire de la conduite des démarches et l'autorise à signer tous actes et documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA :




Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 11/10/2022
et publication ou notification du
11/10/2022

N° 41/2022

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le 11/10/2022
ID : 073-217302298-20221007-412022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	04
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTTE**

Séance du **07 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 octobre à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BOTTA-JARRIN-MASSA-MOLLIER-PEYLIN Jean-Paul-
BARRIER-BARBARAY-PEYLIN Thomas-TCHERKASSOF-
CHAVAND-FAVRE MARTINOZ

Absents (excusés) : GAZZIOLA-L'HERITIER-GIRAUX-CHEVILLAT

Secrétaire : CHAVAND

Date de la convocation :
03/10/2022

Date d'affichage :
03/10/2022

OBJET

**Désignation d'un
correspondant
commune incendie
et secours**

Madame le maire donne connaissance à l'Assemblée du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, paru au JORF du 31 juillet 2022.

Le correspondant incendie et secours, dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du maire, est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il constitue aussi un point de contact pour les préfectures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Le correspondant incendie et secours doit être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Cependant, compte tenu de la création de cette fonction en cours de mandat, les maires doivent désigner le correspondant dans un délai de 3 mois à compter de la publication du décret, c'est à dire au plus tard le 31 octobre 2022.

M. Sébastien Chevillat, se porte candidat.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de M. Sébastien CHEVILLAT comme correspondant commune incendie et secours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA :

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 11/10/2022
et publication ou notification du
11/10/2022



N° 40/2022

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le 11/10/2022
ID : 073-217302298-20221007-402022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	04
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTTE**

Séance du **07 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 octobre à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Étaient présents : BOTTA-JARRIN-MASSA-MOLLIER-PEYLIN Jean-Paul-
BARRIER-BARBARAY-PEYLIN Thomas-TCHERKASSOF-
CHAVAND-FAVRE MARTINOZ

Absents (excusés) : GAZZIOLA-L'HERITIER-GIRAUX-CHEVILLAT

Secrétaire : CHAVAND

Date de la convocation :
03/10/2022

Date d'affichage :
03/10/2022

OBJET

**Convention cadre
pour la mise en
œuvre d'actions en
intra et/ou union
entre la délégation
AURA du CNFPT et
la commune**

Mme le maire donne connaissance à l'Assemblée du projet de convention proposé par le CNFPT qui pour objet de définir entre les parties le contenu des engagements et des modalités cadres dans les domaines de la formation des agents territoriaux employés par la collectivité et de l'accompagnement des projets de la collectivité dès lors qu'ils ont un lien avec la formation.

En réponse aux orientations et objectifs formulés, les parties conviennent, de mettre en œuvre dans le cadre d'un programme annuel des actions de formation en INTRA et/ou en UNION.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité les termes de la convention tels que proposés par le CNFPT ;
- Autorise Mme le maire à signer ladite convention ainsi que tous actes et documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 11/10/2022 et publication ou notification du 11/10/2022

Le Maire, Laurette BOTTA :




N° 39/2022

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le 11/10/2022

ID : 073-217302298-20221007-392022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	04
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

Séance du **07 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 octobre à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BOTTA-JARRIN-MASSA-MOLLIER-PEYLIN Jean-Paul-
BARRIER-BARBARAY-PEYLIN Thomas-TCHERKASSOF-
CHAVAND-FAVRE MARTINOZ

Absents (excusés) : GAZZIOLA-L'HERITIER-GIRAUX-CHEVILLAT

Secrétaire : CHAVAND

Date de la convocation :
03/10/2022

Date d'affichage :
03/10/2022

OBJET

**Vote du tarif des lots
d'affouage
2022/2024 et
détermination de la
date du tirage au
sort**

Mme le maire rappelle à l'Assemblée que la coupe d'affouage 2022/2024 se fera sur la parcelle B21. Il y a 11 inscrits pour cette coupe. Mme le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le tarif des lots et sur la date de convocation pour le tirage au sort.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 60,00 € le prix du lot d'affouage et de convoquer les affouagistes le 04 novembre 2022 à 14h00 en mairie pour le tirage au sort.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA :



Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 11/10/2022
et publication ou notification du
11/10/2022

N° 38/2022

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le 11/10/2022
ID : 073-217302298-20221007-382022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	04
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTTE**

Séance du **07 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 octobre à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BOTTA-JARRIN-MASSA-MOLLIER-PEYLIN Jean-Paul-
BARRIER-BARBARAY-PEYLIN Thomas-TCHERKASSOF-
CHAVAND-FAVRE MARTINOZ

Absents (excusés) : GAZZIOLA-L'HERITIER-GIRAUX-CHEVILLAT

Secrétaire : CHAVAND

Date de la convocation :
03/10/2022

Date d'affichage :
03/10/2022

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

OBJET

**VOTE DES
SUBVENTIONS
2022 AUX
ASSOCIATIONS**

SUBVENTIONS	Montant	Décision
Association Famille Rurales	170.00 €	Approuvé à l'unanimité
Amicale des Sapeurs-Pompiers	220.00 €	Approuvé à l'unanimité
Association Les Amis de l'Ecole	110.00 €	Approuvé à l'unanimité
Enfance et Parentalité 73	600,00 €	Approuvé à l'unanimité
RESA	110.00 €	Approuvé à l'unanimité
Association des parents d'élèves St Bruno	110.00 €	Approuvé à l'unanimité
Beauvoir Philatélie	110.00 €	Approuvé à l'unanimité
Association Les Passeurs d'Histoires	1500.00 €	Une abstention
La Commanderie	80.00 €	Approuvé à l'unanimité
Collège Béatrice de Savoie	290,86 €	Approuvé à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA :




Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 11/10/2022
et publication ou notification du
11/10/2022